REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/148 DU 27 JUILLET 2017 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE BURUNDAIS DES MINES ET DES CARRIERES, «OBM ».

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu le Décret-loi n°1/024 du 26 juillet 1989 portant Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à participation publique ;

Vu le Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 18 septembre 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/112 du 24 novembre 2015 portant Réorganisation et Fonctionnement du Ministère de l'Energie et des Mines ;

Vu le Décret n° 100/112 du 30 mai 2016 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Office Burundais des Mines et Carrières, « OBM ».

Vu le Décret n° 100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Sur proposition du Ministre de l'Energie et des Mines ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de l'Office Burundais des Mines et Carrières, « OBM ».

- **Monsieur Gérard SABAMAHORO : Président ;**
- **Monsieur Thérence NTAHIRAJA : Vice-Président ;**
- **Monsieur Jean Claude NDUWAYO : Secrétaire ;**
- **Madame Concilie NIZIGIYIMANA : Membre ;**
- **Monsieur Samuel NDAYIRAGIJE : Membre ;**
- **OPC1 Salvator NDIKUBUGINGO : Membre ;**
- **Monsieur Jean Paul SIMBAVIMBERE : Membre.**

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 27 juillet 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

27.7.2017

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES MINES,

Ir Côme MANIRAKIZA.